



Réseau
*Famille et
Scolarisation
en Afrique*



Réseau
Ouest et Centre
Africain de
Recherche en
Education

Colloque international
Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique
Yaoundé, 6 au 10 mars 2006

**Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes :
un état des lieux au Burkina Faso**

Yacouba YARO
Marc PILON
Idrissa KABORÉ





Réseau
Famille et
Scolarisation
en Afrique



Réseau
Ouest et Centre
Africain de
Recherche en

COLLOQUE INTERNATIONAL

ÉDUCATION, VIOLENCES, CONFLITS ET PERSPECTIVES DE PAIX EN AFRIQUE

Yaoundé, 6 au 10 mars 2006

**Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays
limitrophes : un état des lieux au Burkina Faso**

Yacouba YARO (CERFODES)

Marc PILON (IRD/ISSP)

Idrissa KABORE (CERFODES)

INTRODUCTION

Dans le prolongement des événements de Tabou en 1999 et de la multiplication des exactions à l'encontre des populations burkinabé ou d'origine burkinabé, le conflit politico-militaire qui éclata en septembre 2002 en Côte d'Ivoire va entraîner une déstructuration de son espace territorial, avec l'Ouest et le Nord qui se retrouvent sous le contrôle des forces en rébellion, et l'autre moitié, constituée du Sud et de l'Est, qui est gérée par le pouvoir légal. Face à cette situation, des mouvements de retour forcés ou préventifs de Burkinabé, mais aussi de ressortissants d'autres nationalités et même d'« Ivoiriens » vont s'opérer vers les pays limitrophes, et particulièrement vers le Burkina Faso. Depuis septembre 2002, plusieurs centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées au Burkina Faso, que ce soit comme rapatriés ou comme réfugiés, partis par leurs propres moyens ou via des convois organisés.

Une telle situation a eu et continue d'avoir des conséquences lourdes sur les familles concernées, et plus précisément sur les enfants et les jeunes qui se retrouvent confrontés à de nombreuses difficultés, notamment en matière de scolarisation, sans exclure les traumatismes physiques et psychologiques liés au conflit et à ses violences.

La présente communication expose les principaux résultats issus d'une étude récente, visant à faire un état des connaissances relatif aux conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes, en l'occurrence au Burkina Faso¹. Après avoir rappelé les liens migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, discuté les questions de définition et donné quelques caractéristiques générales sur les personnes ayant quitté la Côte d'Ivoire pour le Burkina Faso, nous procéderons, sur la base des données disponibles, à un état des connaissances sur les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation au Burkina Faso.

CONTEXTE ET DONNEES GENERALES

Un rappel des liens migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Perçu et utilisé comme « réservoir de main-d'oeuvre » durant la période coloniale, pour l'exploitation des plantations de la colonie ivoirienne, l'actuel Burkina Faso entretient des liens migratoires anciens et extrêmement forts avec la Côte d'Ivoire. La survenue de l'indépendance, en 1960, n'a pas mis fin aux migrations des travailleurs mossis, notamment. Elles se sont poursuivies, mais sous d'autres formes, plus « spontanées », organisées ou non à travers des réseaux migratoires. A la fin des années 1990, les Burkinabé constituent de loin la première communauté « étrangère » ; leur nombre était estimé à environ trois millions, d'après le recensement général de la population de 1998. S'est accrue avec le temps la catégorie des migrants de seconde, voire de troisième génération, nés en Côte d'Ivoire et y ayant vécu tout le temps, souvent sans être retourné au pays d'origine, le Burkina Faso ; nombreux sont ceux qui se sont mariés avec des « ivoiriens » ou « ivoiriennes ».

Ancienne et de forte ampleur, la migration burkinabé vers la Côte d'Ivoire a joué un rôle très important dans la vie de nombreuses familles burkinabé restées au pays, notamment à travers

¹ Cette étude fait partie d'un projet de recherche sous-régional initié fin 2004, mené conjointement par les réseaux de recherche FASAF et ROCARE, grâce à un appui financier de l'ONG suédoise DIAKONIA, et de l'ONG Aide et Action / Action Aid. Le texte s'appuie à la fois sur le rapport général de l'étude (Yaro *et al*, 2005) et un rapport de synthèse (Yaro *et al*, 2006).

les revenus de la migration. Bien qu'il n'y ait à notre connaissance aucune étude précise sur le sujet, un certain nombre d'enfants burkinabé sont allés à l'école et ont pu poursuivre leur scolarité grâce à l'argent envoyé par des parents migrants en Côte d'Ivoire.

Questions de définitions, problèmes de catégories : rapatrié, réfugié, diaspos, etc.

L'état des lieux documentaire montre à quel point les manières de désigner « la population ayant vécu en Côte d'Ivoire et aujourd'hui résidente au Burkina Faso » amalgament des catégories de personnes différentes de par leur lieu de naissance, leur nationalité, leur statut au regard de la juridiction internationale, le type de migration et la génération de migrants à laquelle ils appartiennent. Ainsi, la distinction est-elle rarement faite, dans les documents existants, entre les catégories de « rapatriés » et de « réfugiés ». Le premier terme est le plus utilisé, et les chiffres s'y référant englobent souvent les seconds². Les questions de la perception de l'identité et celle de la nationalité sont ici centrales. Ainsi, les descendants de migrants burkinabé, nés en Côte d'Ivoire, ayant vécu toute leur vie dans ce pays mais n'ayant plus de relations suivies avec leur milieu d'origine, sont-ils des rapatriés ou des réfugiés ? Ils peuvent ne pas avoir obtenu la nationalité ivoirienne mais ne plus se considérer comme Burkinabé, ou encore se sentir toujours Burkinabé mais ne plus être considérés comme tels par ceux restés au Burkina... On est là face à des questions complexes et oh combien sensibles.

La clarification de ces différentes catégories apparaît pourtant essentielle en regard de leur situation une fois arrivées sur le sol burkinabé, en termes de ciblage et d'exécution de politiques d'assistance, selon qu'il s'agira d'insertion ou de ré-insertion. Une telle clarification n'apparaît pas dans les documents existants et ne ressort pas dans les actions mises en place. Il est vrai que le problème est encore une fois complexe, avec en outre l'incertitude quant à l'issue du conflit ivoirien, et partant de la durée du séjour au Burkina.

Certaines dénominations traduisent l'expression sociale d'une différence entre ceux qui sont partis et sont revenus, et ceux qui sont restés. Ainsi, le terme « Bayiri », initialement employé pour désigner l'opération de rapatriement de ressortissants burkinabé tend de plus en plus à caractériser des migrants dont l'insertion économique a failli et qui sont en situation de précarité sociale ou économique. Rigoureusement parlant, la « diaspora » désigne des personnes résidant à l'extérieur d'un pays et non sur le territoire national. Mais le terme de « diaspo », initialement utilisé pour désigner exclusivement les étudiants ayant vécu à l'étranger est aujourd'hui étendu aux élèves des niveaux d'enseignement secondaire, voire primaire. Analysé au plan sociologique, il révèle la différence réelle ou supposée entre les migrants de seconde génération et les autres personnes restées ou nées au Burkina. On allègue que les « diaspos » ont contribué à élever le « niveau d'ambiance » (musical, rythme de vie, etc.) et de nombreux jeunes Burkinabé disent que les « diaspos » sont « plus éveillés » que les « locaux ». Néanmoins, on reproche aussi, à tort ou à raison, à cette diapo estudiantine et scolaire d'être celle qui a contribué à la montée de la violence dans les universités et dans les établissements secondaires. Ainsi, les « diaspos » sont considérés comme des « pas entièrement Burkinabé » et en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas des Ivoiriens sinon « des pas entièrement ivoiriens ».

² Par commodité, le texte reprend de manière générique le terme de "rapatrié" pour désigner toute personne ayant migré en raison du conflit ivoirien.

Ampleur du phénomène des réfugiés et caractéristiques socio-économiques

Il n'existe pas de statistiques fiables et définitives mesurant l'effectif réel des « rapatriés » et le sens des flux migratoires, et ce, pour plusieurs raisons :

- si les autorités semblent avoir réagi assez rapidement, on note un manque de coordination et d'harmonisation dans les procédures et les outils d'enregistrement des réfugiés ;
- de nombreux « rapatriés » (estimés à environ 70 % du total au Mali, et à 63 % au Burkina) sont venus par leurs propres moyens, hors des convois officiels (opération « bayiri » et convois de l'OIM) ;
- un certain nombre d'entre eux ont regagné la Côte d'Ivoire (surtout les hommes), mais dans une proportion inconnue ; de nouvelles arrivées ont dû se produire.

Néanmoins, selon les statistiques disponibles (SP/CONASUR *et al.*, 2004), l'effectif des « rapatriés » a été estimé à 365 979 personnes ayant franchi la frontière ivoiro-burkinabé entre septembre 2002 et décembre 2003. Une analyse partielle des données collectées à leur arrivée auprès des personnes convoyées officiellement et celles entrées par la Province de la Comoé, qui représentaient un effectif de 125 638 soit le tiers du total. Les résultats qui s'en dégagent sont les suivants :

- les flux migratoires sont très majoritairement (à 91 %) composés de ressortissants nationaux. Les autres nationalités représentées sont en ordre décroissant des Nigériens, des Maliens, des Nigérians, etc. Les statistiques disponibles ne mentionnent pas la présence de réfugiés « ivoiriens », alors que ceux-ci existent bien.
- Les rapatriés viennent majoritairement des zones de combat les plus violentes et meurtrières, notamment des départements de Vavoua, de Duekoué, de Daloa, de Man et de Toulépleu ; mais ils proviennent en fait de toutes les régions de Côte d'Ivoire. Leurs zones principales de destination correspondent globalement aux régions qui étaient les plus pourvoyeuses de migrants : le Plateau mossi et les régions du Sud-Ouest, le plus souvent après avoir stationné un temps dans des localités frontalières à la Côte d'Ivoire. Les migrants ayant coupé les liens avec leur famille et leur localité d'origine ont tendance à rester dans les zones frontalières. Ouagadougou occupe une place à part, comme destination principale pour les étudiants.
- Les rapatriés constituent une population plutôt jeune, avec 70 % des rapatriés âgés de moins de 30 ans ; les 20-29 ans sont les plus nombreux (31 %), suivis des enfants de 0-9 ans (25,5 %). La répartition par sexe révèle une prédominance de la population masculine (sauf entre 10 et 24 ans), qui s'accroît avec l'âge. Dans le même temps, on sait que ce sont les hommes qui sont les plus enclins à retourner en Côte d'Ivoire, à effectuer des allers et retours.
- Les femmes sont majoritairement mariées, tandis que les hommes sont le plus souvent des célibataires.
- La plupart des rapatriés sont issus du milieu rural, déclarant travailler dans l'agriculture en Côte d'Ivoire, et déclarent avoir subi des préjudices, notamment en terme de perte de champs ou de plantations.

Une autre analyse (figurant dans le même rapport) effectuée à partir des données recueillies auprès de 101 029 rapatriés, recensés par les Comités provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR) dans les provinces d'accueil confirme ce profil d'ensemble.

LES CONSEQUENCES EN MATIERE DE SCOLARISATION

La mesure du phénomène

La mesure de l'impact quantitatif du conflit ivoirien sur la scolarisation au Burkina Faso nécessiterait de connaître avec précision la situation scolaire des rapatriés au départ (en Côte d'Ivoire) et à leur arrivée au Burkina Faso pour une date donnée ; cela en fonction de l'âge et si possible du sexe. Par rapport à leur situation initiale, on pourrait alors saisir l'effectif :

- des élèves et étudiants rapatriés, à nouveau scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- des élèves et étudiants rapatriés, n'étant plus scolarisés, par niveau d'enseignement ;
- des enfants rapatriés qui n'étaient pas scolarisés, mais sont scolarisables au primaire (5-9 ans).

Une première difficulté réside dans la connaissance des populations scolarisables. Les groupes d'âges retenus (0-4 ; 5-9 ; 10-14 ; 15-19 ; etc.) ne permettent pas d'identifier clairement les populations scolarisables pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire (7-12 ans pour le primaire ; 13-19 ans pour le secondaire). Selon le rapport du CONASUR, l'importance relative des trois groupes d'âges 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans, que l'on peut comparer à ceux issus du recensement général de la population de 1996 en ce qui concerne les pourcentages de la population totale donne les résultats suivants :

Tableau 1 : Estimation des populations scolarisables au primaire et au secondaire

Groupe d'âges	Effectif	% du total	Recensement de 1996
5-9 ans	17 078	12,7 %	18,1 %
10-14 ans	8 201	6,1 %	13,3 %
15-19 ans	9 394	7,0 %	10,1 %
<i>Total</i>	<i>34 673</i>	<i>25,8 %</i>	<i>41,5 %</i>

(Sources : Yaro *et al.*, 2005)

On observe ainsi que la structure par âge des rapatriés s'avère assez différente de celle observée en 1996 pour la population totale du Burkina Faso. La part des jeunes y est moins importante. Une estimation des populations scolarisables 7-12 ans et 13-19 ans peut être faite en appliquant aux statistiques sur les rapatriés, le poids relatif de chacun de ces deux groupes d'âges respectivement parmi les 5-14 ans et les 10-19 ans tel qu'observé à partir du recensement de la population. Ce faisant, on obtient alors une estimation de 14 813 enfants de 7-12 ans et 11 577 enfants de 13-19 ans. En faisant l'hypothèse que la structure par âge des rapatriés convoyés officiellement est à peu près la même que celle des autres, on arriverait

alors à une estimation globale d'environ 40 000 enfants rapatriés âgés de 7-12 ans, et 31 300 enfants rapatriés âgés de 13-19 ans, en rapport avec l'effectif total de 365 979 rapatriés totalisés au 31 décembre 2003.

Ces estimations ne sont que très approximatives, elles restent évidemment très hasardeuses en regard des incertitudes qui pèsent sur l'effectif réel des rapatriés, d'une part à cette date du 31 décembre 2003, mais aussi sur son évolution depuis. On ne peut dire aujourd'hui combien d'enfants « scolarisables » seraient retournés en Côte d'Ivoire, ni combien d'autres seraient en revanche venus.

Pour les années scolaires 2002/03 et 2003/04, à la demande d'un comité interministériel, les deux ministères de l'éducation, le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), ont recensé via leurs structures déconcentrées les effectifs des « rapatriés » scolarisés venus de Côte d'Ivoire. Une synthèse de ces chiffres a été réalisée par le CONASUR.

Tableau 2 : Effectifs des « rapatriés » scolarisés, selon le niveau d'enseignement, année scolaire 2002-03 et 2003-04

Niveau d'enseignement	2002/03		2003/04	
	MEBA / MESSRS	CONASUR	MEBA / MESSRS	CONASUR
Primaire	3 678		14 914	
Secondaire général	1 214	349	1 496	2 255
Secondaire technique	70			
Supérieur	781	9		12

(Sources : [Yaro et al., 2006](#))

L'examen de ces données soulève des interrogations et permet quelques constats.

D'après les chiffres fournis par le CONASUR, le nombre de « rapatriés » scolarisés en 2003-04 est 4 fois supérieur à celui de 2002-03 pour le primaire et près de 7 fois supérieur pour le secondaire. De tels écarts soulèvent des questions. Quelle est la fiabilité respective des chiffres pour ces deux années scolaires ? Est-ce le fait d'une meilleure collecte des informations en 2003-04 ? D'un accroissement du nombre des rapatriés ? D'un impact plus important de mesures prises pour favoriser la scolarisation des enfants « rapatriés » ?

La comparaison de ces statistiques avec les chiffres récoltés au niveau du MEBA et du MESSRS révèle un manque d'harmonisation entre les sources, des cas d'incohérence. Par exemple, en ce qui concerne l'enseignement primaire, selon le tableau produit par le CONASUR/SP, l'effectif des enfants « rapatriés » scolarisés en 2003-04 est de 267 pour la Province de la Comoé et de 241 pour celle de Léraba, alors que selon un tableau produit par la DREBA de la région des Cascades ces effectifs sont respectivement de 1 014 et 1 133, pour cette même année scolaire ; soit un rapport environ de 1 à 4. Cette différence s'observe-t-elle pour les autres provinces ?

Pour le niveau secondaire général, les données du MESSRS indiquent pour l'année scolaire 2002-03 un effectif de 1 214 élèves contre 349 selon le tableau du CONASUR, et pour l'année scolaire 2003-04 les effectifs sont respectivement de 1 496 et 2 255 (CONASUR). Ces incohérences en sens inverse d'une année sur l'autre se doublent d'incohérences à l'intérieur même des statistiques du MESSRS pour l'année 2003-04. Là aussi, on peut se demander quels sont les « bons chiffres ».

Par ailleurs, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR ne donne pas de chiffres pour l'enseignement secondaire technique. Selon les statistiques du MESSRS, en 2002-03, 70 enfants « rapatriés » étaient scolarisés dans ce type d'enseignement ; mais aucun au vu des tableaux relatifs à l'année 2003-04 !

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la différence entre les diverses sources consultées est bien plus importante. Pour l'année 2002-03, le tableau de synthèse fourni par le CONASUR mentionne seulement 9 « rapatriés » étudiants (1 à Ouagadougou et 8 à Bobo-Dioulasso), tandis que qu'un document du MESSRS fait état d'un effectif de 781 (773 pour l'Université de Ouagadougou et 8 pour l'IUT de Bobo-Dioulasso). Pour 2003-04, selon le CONASUR, l'effectif est alors de 12 (avec 3 étudiants pour les provinces du Kourwéogo, du Sanmatenga et de la Kompienga), tandis que le même document émanant du MESSRS ne fournit aucun chiffre...

Les tableaux de synthèse fournis par le CONASUR ne ventilent pas les données selon le sexe. Cela est en revanche le cas pour les statistiques du MESSRS relatives au secondaire. On peut ainsi observer que le pourcentage de filles parmi les « rapatriés » élèves au secondaire est de 34,4 % en 2002-03 et de 32,7 % en 2003-04 (d'après un tableau de synthèse).

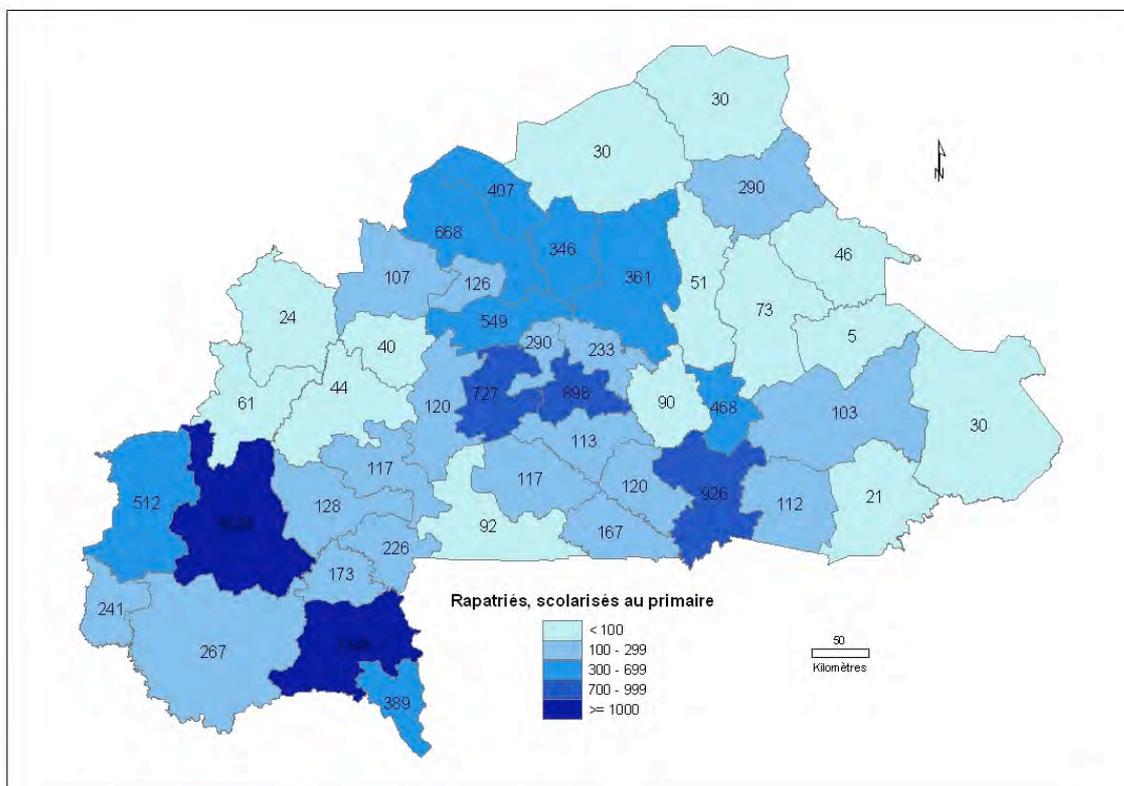
Au niveau du primaire, selon des données de la DREBA de la région des Cascades pour l'année 2003-04, le pourcentage de filles est de 38,3 % dans la Comoé et de 38 % dans le Léraba.

En dépit de nombreux problèmes de complétude et de cohérence entre les statistiques disponibles, quelques constats peuvent être faits quant à la répartition spatiale des élèves rapatriés, sur la base des données fournies par le CONASUR (cartes 1 et 2) :

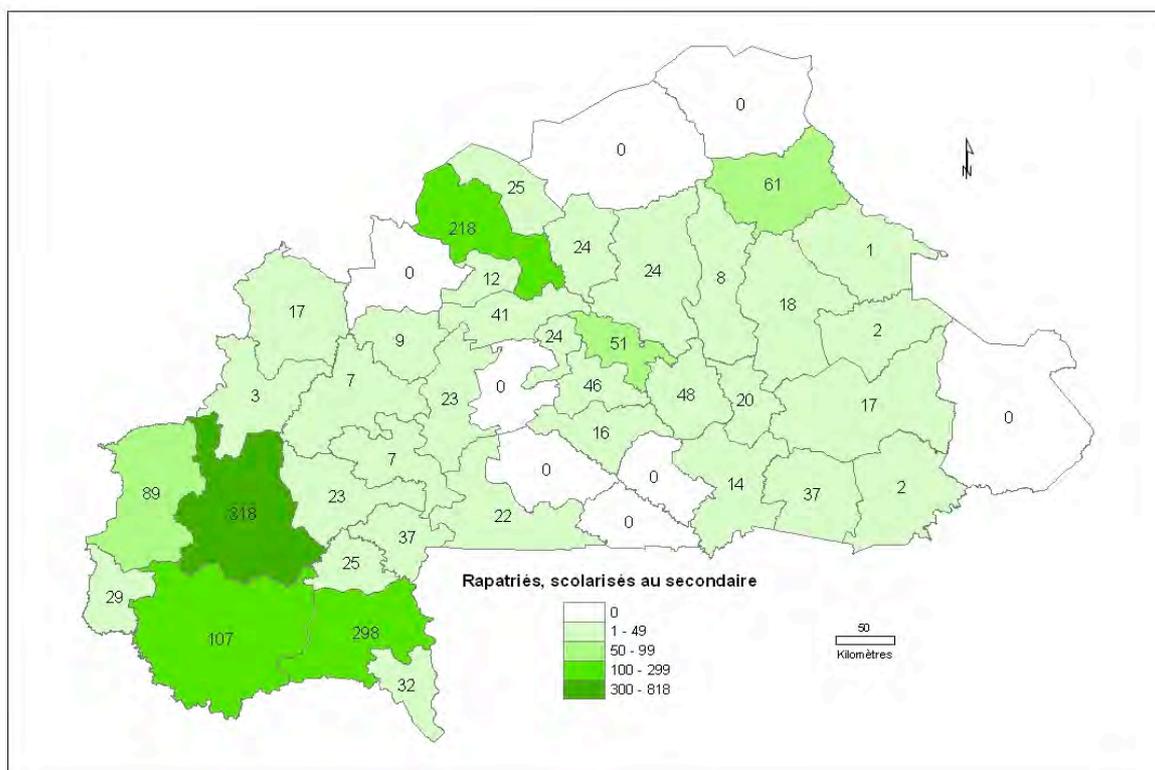
- La grande majorité des « rapatriés » scolarisés le sont dans l'enseignement primaire ;
- Toutes les provinces du Burkina Faso accueillent des enfants « rapatriés » scolarisés, mais dans des proportions fort variables : pour l'ensemble des « rapatriés » élèves du primaire et du secondaire, les effectifs varient de 7 dans la Komandjari à 4 446 dans le Houët, qui est de loin la province la plus touchée. Cinq provinces constituent des destinations d'accueil privilégiées : le Houët, le Poni (1 646), le Kadiogo (944), le Boulgou (940) et le Yatenga (886).

Il demeure impossible d'apprécier le niveau de scolarisation parmi les « rapatriés », et encore moins comment celui-ci évolue ; et fait évidemment défaut un suivi statistique des élèves et étudiants venus de Côte d'Ivoire depuis 2002, s'accompagnant d'une méconnaissance de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques. On peut juste fournir quelques indications, à partir de documents récoltés sur le terrain, sans valeur représentative. Ainsi, au Burkina Faso, d'après les données contenues dans une note du Président de la Commission Accueil et hébergement de la COPROSUR du Houët, relative à « la situation des « rapatriés » du début de l'opération au 30 septembre 2003 », sur un total de 8 440 « enfants » recensés, 40 % étaient déclarés scolarisés.

Carte 1 : Localisation des effectifs de « rapatriés » scolarisés au primaire, selon la Province, année scolaire 2003-04 (source : CONASUR/SP)



Carte 2 : Localisation des effectifs de « rapatriés » scolarisés au niveau secondaire selon la Province, année scolaire 2003-04 (Source : CONASUR/SP)



Par ailleurs, le conflit ivoirien a nécessairement eu un impact négatif sur les revenus de la migration, et donc très probablement aussi sur la scolarisation d'enfants burkinabé, restés au pays, et qui dépendait de ces envois de fonds par les migrants. Selon une récente étude sur les transferts de fonds des émigrés burkinabé, les frais de scolarité figurent parmi les dépenses les plus couramment citées, mais sans indication plus précise ; mais les envois de fonds par les migrants depuis la Côte d'Ivoire seraient passés d'environ 50 milliards de francs CFA en 1998 à 27,5 milliards en 2001 (Ouédraogo, 2005), et on peut logiquement penser que la situation s'est encore dégradée depuis les événements de 2002. L'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 (INSD, 2003), à travers un module consacré à l'impact de la crise ivoirienne au cours des douze derniers mois, révèle ainsi que 85 % des ménages qui bénéficiaient de transferts d'argent ont déclaré une diminution de ceux-ci, et 70 % ne plus rien recevoir du tout. Tandis que 6,1 % des ménages (8,1 % en ville, contre 5,7 % en milieu rural) utilisaient habituellement les fonds reçus pour la scolarisation de leurs enfants, 8,5 % ont déclaré des arrêts de scolarisation comme conséquence de la crise ivoirienne ; à noter que l'impact serait plus marqué en ville, avec un pourcentage double de celui relatifs aux ménages ruraux : 15 % contre 7,1 %. Et l'impact serait très variable selon les régions (de moins de 1 % à plus de 10 % dans cinq des treize Régions, avec 15,7 % dans le Nord).

Mesures prises et conditions de scolarisation

Des mesures prises dans l'urgence, mais très peu de suivi

Les deux Ministères en charge de l'éducation ont rapidement pris des mesures, à travers des instructions envoyées aux directeurs régionaux et provinciaux, aux inspecteurs et aux chefs d'établissement : il s'agissait de faciliter l'inscription des élèves et étudiants rapatriés dans les établissements scolaires, sans délai et sans conditions, des élèves rapatriés dans les

écoles, ainsi que leur inscription aux examens et concours scolaires. Une mesure spécifique prévoyait l'établissement des pièces d'état civil de tout enfant rapatrié. Dans un premier temps, les élèves sont identifiés et enregistrés à l'Action Sociale de la localité, ensuite les listes sont transmises aux directions régionales et provinciales et des enseignements. L'action sociale délivre dès cet instant à l'élève un bordereau, permettant d'identifier la classe et l'établissement dans lequel il souhaitait obtenir une inscription ; bordereau qui est ensuite renvoyé dans l'établissement concerné. L'application de ces mesures a assurément permis d'inscrire de nombreux élèves rapatriés.

Dans le même temps, certains parents ont préféré amener eux-mêmes leurs enfants pour les inscrire à leurs propres frais dans les établissements de leurs choix. C'est quand ils ne réussissaient pas à les scolariser, qu'ils sollicitaient alors l'Action Sociale pour un appui.

Par ailleurs, de nombreux partenaires se sont mobilisés pour venir en aide en priorité aux familles, et parfois aux écoles et aux élèves eux-mêmes : le PAM, l'UNICEF, le PNUD, la Croix Rouge, des coopérations bilatérales, des ONG et des associations nationales, dont certaines créées pour la circonstance.

Les informations collectées laissent cependant apparaître que, passé le temps de l'urgence et des actions de type humanitaire, une attention moindre a été portée par la suite aux populations « rapatriées », et notamment aux élèves et étudiants. Un bilan des actions de réinsertion entreprises dans le cadre d'un « Plan opérationnel » gouvernemental révèle dans le secteur éducatif un taux de réalisation inférieur à 5 % ! (Maïga et Sawadogo, 2004).

Les autorités burkinabé se montrent en fait réticentes à mettre en place et développer des actions ciblées sur la population rapatriée, comme en témoignent ces propos relatifs à la mise en œuvre d'un plan d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés : « en raison de la pauvreté dans laquelle vit une frange importante de la population restée au pays (45, 3%), ce plan [d'appui] ne saurait privilégier une discrimination par l'initiation de programmes exclusivement destinés aux « rapatriés » » (MASSN, 2003 : 19). La destruction en 2002 du village de « Nimpoui », construit des rapatriés, illustre cette volonté du Gouvernement burkinabé de pousser cette population à rejoindre au plus vite les localités d'origine, en quelque sorte de la rendre « invisible ». Des tensions sont en effet perceptibles parmi les catégories les plus pauvres, les plus vulnérables de la population burkinabé résidente, qui perçoivent mal une discrimination positive en faveur des rapatriés, alors qu'eux-mêmes font face à de grandes difficultés³, notamment pour scolariser leurs enfants.

Dans le secteur éducatif, cette situation se traduit par le fait que la question de la scolarisation parmi la population rapatriée n'a pas fait pas l'objet de suivis particuliers. Si des actions sont encore menées, elles sont le fait d'initiatives locales.

Des conditions de scolarisation difficiles

Si à l'issue de cet état des lieux, les conditions de scolarisation et de réinsertion scolaire des « rapatriés » ne peuvent pas faire l'objet d'une appréciation rigoureuse, les informations collectées permettent néanmoins de mettre en lumière un certain nombre d'aspects :

- **Les problèmes de fournitures, les manuels scolaires et les frais de scolarité.** Les élèves « rapatriés » manquent de fournitures, de manuels scolaires du fait de l'incapacité de leurs parents à les leur procurer. En outre, ils sont incapables d'honorer les frais de scolarité ainsi que les frais d'inscription aux examens scolaires ;
- **Le manque des pièces administratives :** de nombreux élèves « rapatriés » ne possèdent pas de pièces administratives permettant de les identifier et de connaître leur niveau de scolarisation, ce qui peut compromettre leur scolarité en dépit des mesures prises ;
- **Les charges de fonctionnement et la perturbation pédagogique :** les charges supplémentaires engendrées par l'accueil des élèves « rapatriés » créent un dysfonctionnement et perturbent l'encadrement pédagogique ; on peut ainsi trouver des classes à plus de 200 élèves... !
- **L'inexistence de certaines filières :** en effet, l'absence de certaines filières dans le système de l'enseignement burkinabé a empêché des élèves et étudiants de poursuivre leurs études ;

³ On peut ainsi évoquer une manifestation d'une association d'handicapés qui avait protesté dans ce sens auprès du Ministre de l'Action sociale...

- **Un suivi scolaire inexistant** : dans la grande majorité des cas, le suivi scolaire des enfants « rapatriés » s'avère défaillant ; une situation particulièrement problématique pour les enfants qui ont subi des traumatismes psychologiques, et éprouvent de ce fait d'énormes difficultés pour se concentrer en classe et étudier correctement. Dès lors, les responsables d'établissements, primaires et secondaires, signalaient que les résultats sont médiocres pour plus de 60 % ; mais les causes ne sont peut-être pas liées au faible niveau des enfants ou à leur difficile adaptation au programme scolaire burkinabé.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cet état des lieux a permis de tirer un certain nombre d'enseignements, de dégager les besoins de connaissances indispensables pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées.

En matière de scolarisation,

- si l'impact du conflit ivoirien semble avoir été limité au niveau national, il peut être en revanche très marqué localement, dans les zones les plus touchées, avec des afflux massifs d'élèves ;
- depuis les premiers décomptes réalisés en 2002/03 et 2003/4, il n'existe plus de suivi statistique de la population des élèves et étudiants rapatriés ;
- on ignore le niveau réel de la scolarisation parmi la population rapatriée ;
- pour la majorité des rapatriés, les conditions de vie sont très difficiles et pèsent nécessairement sur les possibilités et les conditions de scolarisation ;
- les conditions d'accès et de déroulement de la scolarisation demeurent très mal connues, notamment en ce qui concerne les problèmes liés aux traumatismes physiques et psychologiques subis par nombre d'enfants ;
- l'impact de la diminution des envois de fonds par les migrants sur la scolarisation des enfants du milieu d'origine au Burkina, mis en lumière, demande à être davantage documenté.

D'une manière plus générale,

- la connaissance de l'ampleur statistique et des caractéristiques démographiques et socio-économiques des différentes catégories de rapatriés (mal définies) est très insuffisante, trop partielle pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées ;
- le refus des autorités de donner une trop grande « visibilité » aux rapatriés, à travers des actions ciblées et durables, pose question quant au devenir de cette population, à ses perspectives d'insertion ou de ré-insertion sociale et économique ;

- les diverses représentations attachées aux termes « rapatriés », « bayiri » et « diaspos », et les discours tenus par les uns et les autres (ceux qui sont restés et ceux qui étaient partis et sont revenus) recèlent notamment une dimension identitaire, à travers les perceptions de l'Autre, qui se montre porteuse de tensions et de violences, et traduit des enjeux sociétaux majeurs (Zongo, 2003).

En dépit de ses limites, relatives au statut de simple état des lieux, cette première étude montre l'importance et la complexité des conséquences du conflit ivoirien dans les pays limitrophes, particulièrement au Burkina Faso. Elle révèle le réel besoin de connaissances beaucoup plus approfondies qui, outre leur intérêt scientifique, sont nécessaires à la fois pour répondre au mieux aux problèmes d'aujourd'hui et pour mieux se préparer à l'avenir. Comme évoqué ci-dessus, le conflit ivoirien revêt dans le cadre du Burkina Faso des enjeux identitaires qu'il conviendrait de mieux cerner, et dont la portée va aussi en partie dépendre de la durée du conflit ivoirien...

BIBLIOGRAPHIE

- MAÏGA Alkassoum et SAWADOGO Ram Christophe, 2004 – *Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'insécurité à la pauvreté ?* Rapport provisoire, Secrétariat Permanent du Conseil National de la Population, décembre 2004, Ouagadougou, 65 p.
- MASSN - Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 2003 – *Plan d'appui à la réinsertion socio-économique des « rapatriés », Plan opérationnel*, juillet 2003, Ouagadougou, 24 p.
- OUEDRAOGO Lassané, 2005 – *Migrations internationales – intégration régionale et sous régionale et économie extra-territoriale. Les transferts de fonds des émigrés burkinabé. Flux, volume et importance*, Symposium sur les migrations au Burkina Faso, Secrétariat Permanent du Conseil National de la Population, Ouagadougou, 32 p.
- SP/CONASUR, UNICEF, PAM, 2004 – *Analyse des données statistiques sur les rapatriés de Côte d'Ivoire*, septembre 2004, Ouagadougou, 61 p.
- YARO Yacouba, PILON Marc et KABORE Idrissa, 2005 - *Éducation et conflit en Afrique de l'Ouest. Conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes : un état des lieux au Burkina Faso, Mali et Ghana*. FASAF-ROCARE, Ouagadougou, 101 p.
- YARO Yacouba, PILON Marc, KABORE Idrissa et LANOUE Éric, 2006 - *Éducation et conflit en Afrique de l'Ouest. Conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes : un état des lieux au Burkina Faso. Rapport de synthèse*, Ouagadougou, 22 p.
- ZONGO Mahamadou, 2003 – « La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, Karthala, pp. 113-126.